



Fiche signalétique du 15/5/2020, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **Insectan Barrière à Insectes NF**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Insecticide - Usage biocide

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Lodi Group

Parc d'Activités des Quatre Routes

35390 Grand Fougeray

France

Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

fds@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.

Hôpital Central

29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

54035 Nancy Cedex

Tel : +33 3 83 22 50 50

Email: cap@chu-nancy.fr

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.



Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF



Attention

Mentions de danger:

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Cymbopogon Winterianus herb oil (Java): Peut produire une réaction allergique.

citronella terpenes: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers











RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances








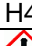






Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
0.4%	Cypermethrin cis/trans +/- 40/60	CAS: 52315-07-8 EC: 257-842-9	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.8/3 STOT SE 3 H335  3.9/2 STOT RE 2 H373  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1000.
>= 0.1% - < 0.25%	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol	Numéro 603-064-00-3 Index: CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.8/3 STOT SE 3 H336
<0.1%	Cymbopogon Winterianus herb oil (Java)	CAS: 8000-29-1 EC: 294-954-7	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

			 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
<0.1%	citronella terpenes	CAS: 68608-34-4 EC: 289-753-6 REACH No.: 05-21142851 09-44-0000	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
<0.1%	diphenyl ether	CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
0.01%	Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.)	CAS: 89997-63-7 EC: 289-699-3	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

EN CAS d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes

Retirer les lentilles de contact

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau.

En cas d'inhalation :

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
Consulter un médecin si des difficultés respiratoires se développent et persistent.
Faire respirer de l'air frais
En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. Si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.
Conserver hors de la portée des enfants
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS: 107-98-2
UE - TWA(8h): 375 mg/m³, 100 ppm - STEL: 563 mg/m³, 150 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Remarques: A4 - Eye and URT irr

diphenyl ether - CAS: 101-84-8
UE - TWA(8h): 7 mg/m³, 1 ppm - STEL: 14 mg/m³, 2 ppm
ACGIH - TWA(8h): 1 ppm - STEL: 2 ppm - Remarques: (V) - URT and eye irr, nausea

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7
UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - Remarques: DIRECTIVE 2006/15/CE DE LA COMMISSION
(Pyrethre CAS : 8003-34-7)

Valeurs limites d'exposition DNEL

Non disponible

Valeurs limites d'exposition PNEC

Cypermethrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.004 µg/L

Cible: station d'épuration - valeur: 1.63 mg/l

Cible: Sol - valeur: 0.08 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.05 mg/kg - Remarques: equilibrium partitioning method (koc of 575000)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux

Protection de la peau:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

Eviter le contact avec la peau
Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation

Protection des mains:
Eviter le contact avec la peau
Le port de gants est recommandé.

Protection respiratoire:
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Risques thermiques :
A conserver éloigné de toute source de chaleur et des rayonnements solaires.

Contrôles de l'exposition environnementale :
Eviter le rejet dans l'environnement
Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts

Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide Blanc Opalescent	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	5.64	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	Non disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	1.0024	--	--
Hydrosolubilité:	Non disponible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Non disponible

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 500 mg/kg p.c - Source:
Cyperméthrin CAR - February 2017 - Remarques: (groundnut oil)

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

- Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : > 2000 mg/kg p.c - Source: Cypermethrin CAR February 2017
Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : = 3281 g/m³ - Source: Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: (males)
Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Chien = 12.5 mg/kg p.c/j - Source: Cypermethrin CAR -February 2017
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée Légèrement irritant - Source: Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: Ne requiert pas de classification
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire Légèrement irritant - Source: Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: Ne requiert pas de classification
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Non sensibilisant - Source: Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: LLNA in mouse
- f) cancérogénicité:
Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Rat : = 5 mg/kg p.c/j - Source: Cypermethrin CAR -February 2017
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Rat : = 10 mg/kg p.c/j - Source: Cypermethrin CAR -February 2017 - Remarques: NOAEL offspring
- Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7
- a) toxicité aiguë:
Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 1030 mg/kg p.c/j - Remarques: Nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext
Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : > 2000 mg/kg p.c - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 2.3 mg/L - Durée: 4h - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Non sensibilisant - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
- f) cancérogénicité:
Test: NOAEL = 4.4 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL = 360 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Cypermethrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Oncorhynchus mykiss = 2.83 µg/L - Durée h: 96

Point final: NOEC Poissons = 0.463 µg/L - Remarques: 28 days (early life stage)

Point final: EC50 Daphnia magna = 4.71 µg/L - Durée h: 48

Point final: ErC50 Selenastrum capricornutum > 33 µg/L - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 Daphnia magna = 0.35 µg/L - Remarques: 21 days

Point final: NOEC Daphnia magna = 0.04 µg/L - Remarques: 21 days

Point final: NOEC Selenastrum capricornutum > 33 µg/L - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 microorganismes = 163 mg/L - Durée h: 3

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Truite arc-en-ciel = 5.2 µg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnia magna = 12 µg/L - Durée h: 48 - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined (21 d study)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC Fathead minnow = 1.9 µg/L - Remarques: LOEC value of 3.0 µg.l-1 (35d study)

Point final: NOEC Daphnia magna = 0.86 µg/L - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: NOEC Boues activées = 0.23 µg/L - Durée h: 3

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Remarques: in presence of UV light

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: 3082

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide nsa (Cyperméthrine),9,III(E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

Produit éligible à l'exemption prévue aux dispositions spéciales A197 (IATA), 375 (ADR) et au point 2.10.2.7 (IMDG)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: E1

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Nomenclature des installations classées: 4510

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H332 Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité Insectan Barrière à Insectes NF

Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul
-------------------------	-------------------

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.